



## CONDITIONS GENERALES DE SERVICE

### Désignation

Lotte Nør-Larsen est une prestataire de formation qui commercialise ses formations de langue danoise sous le nom commercial « **l'école danoise** ». Son siège social est fixé au 13 rue Archereau – 75019 Paris.

### Objet

Les présentes Conditions Générales de Service s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation proposées par **l'école danoise**. Le fait de s'inscrire à une formation implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales.

### Inscription

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **L'école danoise** peut alors proposer de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **l'école danoise** se réserve le droit d'ajourner la formation ou de l'annuler et ce sans indemnités.

L'inscription se fait à réception, par **l'école danoise**, du formulaire d'inscription dûment renseigné et signé. L'inscription devient définitive après réception **l'école danoise** du contrat de formation signé et du règlement. Les paiements effectués sont définitivement acquis à **l'école danoise** (à l'expiration du délai légal de rétraction de 14 jours suivant la date de signature du contrat de formation), et ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement, avoir ou report pour des sessions à venir, même en cas d'arrêt ou de fréquentation irrégulière des cours.

### Responsabilité

Toute inscription à une formation proposée par **l'école danoise** se déroulant dans les locaux utilisés par **l'école danoise** implique le respect de son règlement intérieur.

**L'école danoise** ne pourra pas être tenue responsable de tout dommage ou perte d'objets et d'effets personnels apportés à la formation. Il vous appartient de vérifier que votre assurance vous couvre lors de la formation.

### **Tarif et règlement pour l'année académique 2023-2024**

Le prix de l'action de formation est fixé à 600 euros auquel s'ajoute 40 € de frais d'administration et de support de formation. Les montants sont nets de taxe, **l'école danoise** étant exonérée de TVA (article 261-4-4 du CGI).

Le règlement se fait à réception de facture, par chèque (à l'ordre de Lotte Nør-Larsen) ou **virement, en une fois**, pour la totalité de l'année académique.

Par dérogation, il est possible de remettre, à l'inscription, 3 chèques qui seront encaissés selon les modalités suivantes :

- 1 chèque de 220 € pour encaissement à l'expiration du délai de rétractation
- 1 chèque de 220 € pour encaissement le 1<sup>er</sup> décembre 2023
- 1 chèque de 200 € pour encaissement le 1<sup>er</sup> mars 2024

### **Pénalité de retard et sanctions en cas de défaut de paiement**

Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **L'école danoise** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse à vos frais, sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient lui être dus.

### **Conditions d'annulation et de report**

#### **Par le bénéficiaire**

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

En cas d'annulation par le bénéficiaire avant la date de démarrage de la formation :

- dans un délai supérieur à 1 mois avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû
- dans un délai compris entre 1 mois et 2 semaines avant le début de la formation : 80% du coût de la formation est dû
- dans un délai inférieur à 2 semaines avant le début de la formation : 100% du coût de la formation est dû

#### **Par la prestataire**

**L'école danoise** se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le bénéficiaire en est informé par mail, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de **l'école danoise**. En cas d'annulation définitive de la formation par **l'école danoise** avant son début, il est procédé au remboursement de l'ensemble des frais perçus. En cas de réalisation partielle de la formation par **l'école danoise**, il est procédé au remboursement des sommes représentant le prorata de la prestation non effectuée.

### **Supports de formation**

**L'école danoise** met à votre disposition les supports de formations numériques. Le bénéficiaire ne doit ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation de **l'école danoise** quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

## **Informatique et libertés**

L'école danoise s'engage à assurer un haut niveau de protection des données à caractère personnel conformément aux dispositions de la Loi informatique et libertés du 6 juillet 1978 et du Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données - RGPD).

L'exécution des obligations stipulées au contrat implique le traitement de données à caractère personnel du bénéficiaire de la formation notamment pour les finalités suivantes :

- La réalisation des opérations des formations
- La gestion personnalisée de la relation avec le participant,
- La réalisation des opérations juridiques et comptables relatives à la gestion du compte du participant

Les types de données relatives au bénéficiaire susceptibles d'être recueillies par l'école danoise sont : nom, prénom, adresse, numéro de mobile, adresse de courrier électronique. Ces informations sont obligatoires afin de réaliser les prestations.

L'école danoise s'engage à ne communiquer et à ne recueillir que les informations strictement nécessaires à l'exécution des finalités ci-dessus.

Les destinataires des données sont notamment son cabinet comptable.

Les données sont conservées pendant toute la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et de prospection, et ne sont conservées au-delà que pour assurer le respect d'une obligation réglementaire (par exemple la conservation des documents comptables prévue l'article L.123-22 du code de commerce) ou si ces données se révèlent nécessaires à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

Les données des prospects sont conservées pendant une durée de 1 an si aucune inscription aux formations n'a eu lieu.

L'école danoise prend toutes les mesures appropriées afin de faciliter l'exercice des droits du participant sur ses données personnelles (droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, de définir le sort de ses données après le décès).

Les informations fournies dans le cadre de l'exercice de ces droits sont fournies par écrit ou par voie électronique. Sur demande, les informations peuvent être fournies oralement.

Toute demande doit être adressée à l'école danoise par voie postale à Lotte Nør-Larsen, 13, rue Archereau, 75019 Paris ou à l'adresse mail [coledanoise.paris@gmail.com](mailto:coledanoise.paris@gmail.com).

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou judiciaire, le bénéficiaire a le droit de porter plainte auprès d'une autorité de contrôle, notamment dans l'état membre de sa résidence, s'il ou elle estime que le traitement de ses données personnelles est contraire aux dispositions du RGPD. En France, l'autorité de contrôle est la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le bénéficiaire peut trouver des moyens de faire part de ses préoccupations à la CNIL en visitant son site à l'adresse : <https://cnil.fr/fr/plaintes/> ou par courrier au 3 place du Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07.

## **Droit applicable et juridiction compétente**

Les présent CGS sont régies par le droit français. En cas de litige relatif à l'interprétation, la validation ou l'exécution de la formation, il sera recherché par priorité une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.